



## ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le _____ 2015	Zone H3-139		
--------------------------	-------------	--	--

1. USAGES AUTORISÉS		Typologie de bâtiment		
1.1 GROUPE D'USAGES / H - HABITATION		Isolé	Jumelé	En rangée
H1 Logement	Nombre min. logements par bâtiment	1	-	-
	Nombre max. logements par bâtiment	52	-	-

2. USAGES PARTICULIERS	
2.1 Spécifiquement permis	
Une résidence de tourisme de la classe d'usages "C3 - Hébergement touristique" "H4 - Résidence de tourisme"	
Une résidence de tourisme ou un établissement de résidence principale de la classe d'usages H4 – Résidence de tourisme et établissement de résidence principale	
2.2 Spécifiquement interdit	
Toute antenne de télécommunication autre qu'une antenne sur bâtiment dont aucune des largeurs n'excède 0,75 mètre.	

3. IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL		
3.1 Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	6 m	
Marge de recul latérale minimale	10 m	
Marge de recul latérale combinée minimale		
Marge de recul arrière minimale	6 m	
Coefficient maximal d'emprise au sol	15%	
Pourcentage d'espace vert minimal	30% (ensemble du terrain)	
3.2 Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur minimale	-	
Hauteur maximale	4 étages et 15 m	
Largeur minimale de bâtiment	-	

4. AUTRES NORMES PARTICULIÈRES	
Affichage	Type de milieu 3 - mixte, public et récréatif
Revêtement extérieur prohibé	Déclin de vinyle sur un bâtiment d'une superficie au sol supérieure à 18 m <sup>2</sup> .
Stationnement pour bicyclettes	Des espaces de stationnement pour bicyclette doivent être aménagés conformément à l'article 179.
PIIA	Objectifs et critères applicables au lieu d'emploi et à des services du Faubourg.
Allée piétonnière	Une allée piétonnière doit être aménagée conformément à l'article 180.
Conditions générales de délivrance du permis de construction	Les dispositions du 7e alinéa de l'article 53 du règlement 15-673 ne sont pas applicables si le lot visé est desservi par les services d'aqueduc et d'égout par une servitude enregistrée.

